

Douze ans de coopération juridique

La lettre d'information de la Maison du Droit Vietnamo Française n'est pas parue depuis plus d'un an. Il s'agit pourtant pour nous d'un instrument important pour faire connaître l'ensemble des nombreuses activités de l'Établissement.

En fait l'année 2004 a été très riche en séminaires et en colloques et nous n'avons jamais disposé du temps voulu pour réfléchir à ce que nous voulions réellement mettre en œuvre.

Le présent numéro est donc encore un numéro de transition. Désormais, riche de l'apport intellectuel fourni par les nouveaux chargés de mission qu'elle a recrutés, la Maison du Droit Vietnamo Française entend livrer tous les trimestres une lettre bilingue, beaucoup plus scientifique, qui comportera des articles de fond analysant les changements législatifs intervenus dans les deux pays, ou faisant le point sur tel ou tel aspect du droit français ou vietnamien.

Naturellement, cette lettre sera prolongée par une mise à jour beaucoup plus fréquente de notre site Internet (www.maisondudroit.org) qui comprendra d'ici la fin de l'année tous les textes que l'Établissement a expertisés et qui ont été votés par l'Assemblée Nationale de la République socialiste du Vietnam. Par ailleurs des versions à jour de la traduction des quatre principaux codes Français seront mises en ligne.

Nous avons jusqu'à aujourd'hui cultivé la discrétion, comme manière d'être, mais sans doute à l'excès puisque comme le dit Paul Auster (in *La chambre dérobée*) « La discrétion a ses mérites, mais à trop forte dose elle peut être fatale. »

Serge Durand
Directeur adjoint

Sommaire

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>2 - Le Code civil : 400 articles en révision</p> <p>- Le régime juridique des associations</p> <p>3 - Colloque régional sur l'indépendance, l'impartialité et la responsabilité des magistrats : <i>le juge, la société et l'État</i></p> <p>4 - Colloque international célébrant le Bicentenaire du Code civil Français: <i>« Finies les guerres, vive les Codes »</i></p> <p>6 - Séminaire sur les procédures du contentieux administratif : <i>une réforme rendue indispensable par les avancées de la citoyenneté</i></p> <p>7 - Formation continue des avocats Vietnamiens : <i>des avocats Français et Québécois en mission dans l'ensemble du pays</i></p> <p>8 - Les grands groupes économiques au Vietnam : <i>un chantier d'une importance capitale</i></p> | <p>9 - La législation et la pratique de l'anti-dumping en Europe : <i>une formation tournée vers le monde des affaires et qui a étonné beaucoup de participants</i></p> <p>- Mission à Hanoi du Conseil Régional du Notariat Rhône-Alpes</p> <p>10 - Mission à Hanoi de la Cour d'Appel, du Tribunal de Grande Instance et du Barreau de Rouen : <i>de nouvelles perspectives</i></p> <p>- La reprise des cours de la Maison du Droit</p> <p>- Les titulaires d'une bourse d'étude supérieure pour l'année 2004/2005</p> <p>11 - La Bibliothèque de la Maison du Droit : <i>informatisation et prêt des Ouvrages</i></p> <p>- Le Service d'Information et de Communication</p> | <p>12 - Remise de l'Ordre du Mérite à M. Nguyen Van Binh, Directeur de la Maison du Droit</p> <p>- Le XII^{ème} Comité d'orientation se tiendra à Hanoi : <i>audit de la Maison du Droit et programmation stratégique 2005</i></p> <p>- De nouveaux moyens d'action pour la Maison du Droit : <i>le renforcement des pôles de juristes et de traducteurs-interprètes</i></p> <p>13 - Concours de bourses d'études supérieures de l'Ambassade de France</p> <p>- Les actions en cours à la Maison du Droit</p> <p>14 - 11^{ème} législature de l'Assemblée Nationale de la République Socialiste du Vietnam en sa 6^{ème} session : <i>programme des travaux législatifs pour 2005</i></p> <p>16 - Une nouvelle législation foncière au Vietnam : <i>une réforme ambitieuse</i></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Code civil

400 articles en révision



De gauche à droite : M. Dinh Trung Tung, Directeur du Département du Droit civil et économique, Ministère de la Justice; M. Uong Chu Luu, Ministre de la Justice; M. Éric Berti, Premier Conseiller, Ambassade de France au Vietnam; M. Pierre Bézard, Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de Cassation; M. Alain Lacabarats, Conseiller à la Cour de Cassation

L'élaboration d'un Code civil au Vietnam en 1995 a constitué un acte majeur dans la réforme juridique du pays.

Cette législation, fortement marquée par la pratique, avait pour objectif premier de régir les rapports civils entre les particuliers, mais également d'apporter des solutions dans divers domaines, notamment économique.

Rédigé dans un contexte politique et économique différent de celui d'aujourd'hui et après neuf années de mise en oeuvre, le Code civil doit être adapté à ce nouvel environnement.

Les travaux d'expertise du dernier projet de réforme ont été conduits par M. Pierre Bézard, Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de Cassation. C'est l'un des principaux artisans du soutien scientifique Français pour la rédaction du Code civil Vietnamien. Sa connaissance de la législation mais également de la société Vietnamienne constitue un atout majeur pour mener à bien ces réformes.

M. Alain Lacabarats, Conseiller à la Cour de Cassation et Me Jean Paul Decorps, Notaire, Président honoraire du Conseil Supérieur du Notariat Français, ont également pris part aux travaux et expertisé

le projet de réforme. Ce séminaire a été exceptionnel par sa longueur et sa qualité puisque les experts Français ont accepté d'y consacrer cinq journées du 23 au 27 août 2004.

La participation aux travaux de la première journée de M. Uong Chu Luu, Ministre de la Justice de la République Socialiste du Vietnam, témoigne de la considération accordée à l'expertise Française.

Le Code amendé a été transmis à l'Assemblée Nationale à la fin de cette année 2004. Le texte sera ensuite soumis à l'avis de la population et devrait être adopté lors de la 1^{ère} session parlementaire en mai 2005.

Compte tenu de l'importance des questions en suspens et des options fondamentales encore ouvertes, l'expertise Française se poursuivra d'ici à l'adoption du texte final.

Le régime juridique des associations

Le développement des mouvements associatifs au Vietnam a mis en évidence le besoin d'une réglementation globale des aspects de la vie associative.

Le séminaire organisé par la Maison du Droit les 17 et 18 novembre 2004, a réuni les membres du Comité interministériel chargés d'élaborer la nouvelle législation sur les associations, et les représentants des

organismes Vietnamiens concernés.

Mme Marie-Aimée Latournerie, Présidente de section honoraire au Conseil d'État, a présenté à l'auditoire les différentes catégories d'associations en France, la nature et les mécanismes de la relation tripartite entre les associations, l'État et le reste

de la société, et la fiscalité de celles-ci.

Intéressés par l'expérience Française en matière associative, les rédacteurs du projet de loi souhaitent que la Maison du droit poursuive son action en ce domaine, par l'organisation de prochains séminaires d'expertise.

Colloque régional sur l'indépendance, l'impartialité
et la responsabilité des magistrats

Le juge, la société et l'État

Ce colloque régional organisé du 20 au 22 septembre 2004 à la Maison du Droit, a permis d'étudier les notions d'indépendance, d'impartialité et de responsabilité des magistrats, telles qu'elles se présentent au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Il s'agit bien évidemment de trois thèmes indissociables des notions d'État de droit et de démocratie.

Appelés à trancher quotidiennement des litiges portant sur la responsabilité d'autrui, les magistrats ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur le régime de leurs responsabilités personnelles et celles de la Justice en général, et les questions d'éthique et de déontologie qui en découlent.

L'idéal serait bien sûr de réussir à préserver le difficile équilibre entre ces deux impératifs : accroître la responsabilisation des magistrats tout en préservant leur liberté de jugement. Que ce soit en Europe ou en Asie, des pressions et des intimidations sont en effet susceptibles d'être exercées contre eux.

Ce colloque régional visait à permettre de surmonter les difficultés qui se présentent lorsqu'il s'agit d'aborder ces problématiques : textes rares et épars, ne s'accordant pas toujours et souvent imprécis, expression elliptique des devoirs du juge, secret entourant la procédure disciplinaire, importance de la tradition et des pratiques.

M. Jean-Marie Coulon, Premier Président Honoraire de la Cour d'Appel de Paris, M. Alain Lacabarats, Conseiller à la Cour de Cassation et Président du Conseil consultatif des Juges européens, et

M. Jean-Claude Magendie, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, ont mené une expertise approfondie de ces trois thèmes, faisant ainsi bénéficier les spécialistes du Vietnam, du Cambodge et du Laos de l'expérience de la France et de l'Europe en ce domaine.

L'apport des crédits régionaux d'Asie du Sud-Est du Ministère des Affaires Étrangères, et la contribution de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ont permis d'associer à ce colloque de hauts magistrats et responsables des Ministères de la Justice en charge de la magistrature au Cambodge et au Laos.

Des liens ont été noués en vue des prochaines actions de coopération à l'échelle régionale.

*Conférence auprès des
étudiants de l'Université de
Droit et des jeunes
professionnels du Droit*

MM. Coulon, Lacabarats et Magendie ont rencontré les étudiants et les jeunes professionnels du droit de Hanoi lors d'une conférence d'une heure et demie. Les trois hauts magistrats ont présenté l'organisation judiciaire de la France, avant de répondre aux questions des 70 auditeurs.



De gauche à droite: M. Hoang The Lien, Vice-Ministre de la Justice; M. Alain Freynet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France au Vietnam; M. Stéphan Plumet, Directeur régional de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie; M. Jean-Marie Coulon, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel de Paris; M. Alain Lacabarats, Conseiller à la Cour de Cassation; M. Jean-Claude Magendie, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris

Colloque international célébrant le Bicentenaire du Code civil Français

« *Finies les guerres, vive les Codes* »

Pierre Bézard, *Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de Cassation*, Cérémonie de clôture

Sous le Haut-patronage des ministères de la Justice Vietnamien et Français et du ministère des Affaires étrangères Français, avec le concours de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et de l'Ambassade de France au Vietnam, la Maison du Droit a organisé du 3 au 5 novembre 2004, un Colloque célébrant le Bicentenaire du Code civil Français. Cette manifestation s'est tenue dans les salons de l'Hôtel Daewoo et a été traduite simultanément en trois langues : Vietnamien, Français, Anglais.

M. Uong Chu Luu, Ministre de la Justice de la République Socialiste du Vietnam, M. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de Cassation, S.E. M. Jean-François Blarel, Ambassadeur de France en République Socialiste du Vietnam,

M. Éric Berti, Premier Conseiller de l'Ambassade de France en République Socialiste du Vietnam, et M. Michel Carrié, Chargé de Mission principal à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie ont ouvert le colloque.

La participation a été nombreuse avec des délégations et intervenants du monde entier : Vietnam, France, Thaïlande, Cambodge, Laos, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Canada.

La portée scientifique et générale des travaux réalisés au cours du colloque est allée bien au-delà de la simple commémoration ; il a permis

un véritable échange entre les différents pays ainsi que la présentation d'instruments et réglementations novateurs et actuels, de nature à apporter des réponses adaptées aux problématiques juridiques des pays asiatiques ainsi qu'aux préoccupations des particuliers et des différents opérateurs économiques de la région.

Par ailleurs, le colloque s'est déroulé à un moment décisif au Vietnam, le Code civil de ce pays étant en plein processus de réforme.



De gauche à droite :

M. Guy Canivet, *Premier Président de la Cour de Cassation*
 M. Nguyen Van Binh, *Directeur de la Maison du Droit*
 M. Michel Carrié, *Chargé de mission principal pour la coopération juridique à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie*
 S.E. M. Jean-François Blarel, *Ambassadeur de France au Vietnam*
 M. Uong Chu Luu, *Ministre de la Justice*
 M. Éric Berti, *Premier Conseiller, Ambassade de France au Vietnam*
 M. Serge Durand, *Directeur adjoint de la Maison du Droit*

Intervenants (par ordre d'intervention):

- M. Guy Canivet, *Premier Président de la Cour de Cassation*
- M. André Castaldo, *Directeur de l'École doctorale, Université Panthéon-Assas (Paris II)*
- M. Mattias Guyomar, *Maître des Requêtes, Conseil d'État*
- M. Claude Witz, *Professeur à l'Université de la Sarre*
- Mme Françoise Dekeuwer-Défossez, *Doyen de la Faculté de Droit, Université Lille II*
- Me Alain Bénabent, *Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*
- Me Jean-Marie Burguburu, *Bâtonnier de Paris*
- Me Nicolas Audier, *Avocat, Cabinet Gide Loyrette Nouel*
- Me Pierre Anglès d'Auriac, *Avocat, Cabinet Flécheux, Ngo & Associés*
- Me Éric Le Dréau, *Avocat, Cabinet Vovan & Associés, Secrétaire général de la Chambre Commerciale et d'Industrie Française au Vietnam*
- Me Caroline Chazard, *Avocat, Cabinet DS Paris*
- Me Élisabeth Baraduc, *Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation*
- Me Sophie Chaine, *Notaire, Représentante du Conseil Supérieur du Notariat*
- M. Jacques Nunez, *Premier Président, Cour d'Appel de Rouen*
- M. Michel Grimaldi, *Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*
- M. Keth Kiettisack, *Vice-Ministre de la Justice de la République Démocratique Populaire Lao*
- M. Ichiro Kitamura, *Professeur à l'Université de Tokyo*
- M. Songkhla Vijaykadga, *Conseiller législatif permanent au Conseil d'État, Royaume de Thaïlande*
- L'Honorable Jean-Louis Baudoin, *Magistrat à la Cour d'Appel du Québec, Rédacteur du nouveau Code civil*
- M. Chuon Tech, *Inspecteur Judiciaire au Ministère de la Justice, Membre de la Commission de codification civile, Royaume du Cambodge*
- M. Nguyen Dinh Loc, *ancien Ministre de la Justice, membre de la Commission des lois à l'Assemblée nationale de la République Socialiste du Vietnam*
- M. Dinh Trung Tung, *Directeur, Direction du Droit civil et économique, Ministère de la Justice du Vietnam*
- M. Nguyen Ngoc Dien, *Doyen, Faculté de Droit, Université de Can Tho, Vietnam*
- M. Pierre Bézard, *Président honoraire de la Chambre Commerciale, Cour de Cassation*



Thèmes traités

A l'occasion du Bicentenaire de ce texte fondamental qu'est le Code civil Français, les intervenants ont pu analyser le contexte historique de sa mise en œuvre, son développement international depuis 1804, et les liens existant avec les législations d'autres pays. De nombreux experts venant d'Asie ont participé aux échanges – Vietnam, Thaïlande, Cambodge, Laos, Indonésie, Japon, Malaisie et Singapour, renforçant ainsi l'action de la coopération juridique Française dans la région.

Séminaire sur les procédures du contentieux administratif

Une réforme rendue indispensable par les avancées de la citoyenneté

Après huit années d'application, l'ordonnance Vietnamiennne sur les procédures du contentieux administratif, adoptée le 21 mai 1996, va être révisée pour tenir compte de l'évolution sociologique et administrative du pays.

Le champ de compétences des chambres administratives est ainsi devenu trop restrictif par rapport à la multiplication des situations qui peuvent faire l'objet de litiges entre le citoyen et l'Administration.

Des travaux d'expertise ont été engagés en vue de la réforme du dispositif actuel. Leur résultat sera soumis à l'examen du Comité permanent de l'Assemblée nationale en 2005.

La Maison du Droit, en partenariat avec l'Institut d'études juridictionnelles relevant de la Cour populaire suprême, en charge de l'élaboration du projet de texte, a organisé les 15 et 16 novembre 2004

un séminaire d'expertise portant sur la 3^{ème} version du projet d'amendement de l'Ordonnance.

L'auditoire était composé notamment des rédacteurs du projet de texte, des représentants des cours et tribunaux de Hanoi et des organismes Vietnamiens impliqués dans ce processus de réforme.

Tout au long de ce séminaire, M. Daniel Chabanol, Président de la Cour administrative d'appel de Lyon, est intervenu sur les questions restant encore en suspens dans le cadre de l'amendement du projet de texte.

L'absence d'une juridiction administrative spécifique impliquerait que l'administration puisse être jugée comme un particulier. Ce thème a été examiné lors du séminaire, tout

comme la nécessité de tenir compte des conventions internationales dont le Vietnam est signataire, la nécessaire indépendance des chambres administratives, ainsi que la transparence des procédures et l'accès aux documents administratifs.

Plusieurs aspects liés au fonctionnement des tribunaux administratifs ont été étudiés, et en particulier le droit de présenter des recours devant les juridictions administratives, la charge de la preuve, le rôle du ministère public, et l'exécution des jugements administratifs.

La Maison du Droit assurera le suivi de l'évolution des travaux d'élaboration du projet de texte et jouera le rôle d'interface entre les rédacteurs Vietnamiens et les experts Français.

Conférence auprès des étudiants de l'Université du Droit et des jeunes professionnels du droit

L'organisation des juridictions administratives en France a été présentée par M. Daniel Chabanol aux étudiants et aux jeunes professionnels du droit de Hanoi. A l'issue d'un exposé détaillé, M. Chabanol s'est entretenu avec les 70 auditeurs et répondu à leurs nombreuses questions.

 Formation continue des avocats Vietnamiens

Des avocats Français et Québécois en mission dans l'ensemble du pays

Depuis 2004, la Maison du Droit, en accord avec ses instances dirigeantes, a décidé de faire évoluer son action pour la formation professionnelle des avocats, les nouvelles sessions s'adressant désormais aux avocats ayant déjà de l'expérience, ou aux avocats stagiaires qui présentent la certitude d'exercer par la suite la profession d'avocat.

Avec le soutien continu de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, trois sessions ont été organisées cette année à Ho Chi Minh ville les 6 et 7 septembre, à

Hué les 9 et 10 septembre, et à Hanoi les 29 et 30 novembre 2004, réunissant au total 210 avocats des Barreaux de Ho Chi Minh ville, Hanoi, Thua Thien Hue, Quang Binh, Quang Tri et Danang.

A Ho Chi Minh ville et à Hanoi, la formation a porté sur «Les Incoterms» et «Les clauses du contrat commercial», tandis qu'à Hué, les enseignements ont été consacrés à «La technique du métier d'avocat». Les formateurs sont intervenus

sous forme de cours magistraux devant l'ensemble des auditeurs, avant d'animer des ateliers au cours desquels des exercices et exemples concrets ont été proposés aux participants.

Il s'agit d'une formation de nature technique, didactique, directement utilisable ensuite dans la pratique des avocats Vietnamiens.

Formateurs :

- Me Pierre ANGLÈS D'AURIAC, Avocat, Cabinet Flécheux, Ngo & Associés ;
- Me Nicolas AUDIER, Avocat, et Mlle Juliette FÉLIX, Cabinet Gide, Loyrette, Nouel ;
- Me Alain BARBIER, Ancien Bâtonnier, Ancien Vice-président de la Conférence des Bâtonniers de France, Secrétaire de l'Association de Coopération juridique Franco-Vietnamienne, Avocat au Barreau du Val d'Oise ;
- Me Jacques BOURDAIS, Ancien Bâtonnier, Président de l'Association de Coopération juridique Franco-Vietnamienne, Avocat au Barreau de Paris, Évry ;
- Me Caroline CHAZARD-MÉAS, Avocat, Cabinet DS Paris ;
- Me François FONTAINE, Avocat senior, Président de l'École du Barreau du Québec ;
- Me Éric LE DRÉAU et Me Nasir PKM ABDUL, Avocats, Cabinet Vovan & Associés.

Les grands groupes économiques au Vietnam

Un chantier d'importance capitale



De gauche à droite : M. Tran Xuan Lich, Directeur adjoint du CIEM, Mme Hélène Ly-Batallan, Conseillère adjointe de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France au Vietnam; M. Bernard Delafaye, Avocat général honoraire près la Cour d'Appel de Paris; M. Thierry Le Roy, Conseiller d'État; M. Serge Durand, Directeur adjoint de la Maison du Droit

Un séminaire d'étude portant sur les grands groupes économiques s'est tenu à la Maison du Droit les 28 et 29 septembre 2004. Ce séminaire répondait au souhait de l'Institut Central de Gestion Économique (CIEM) du Ministère du Plan et de l'Investissement de voir présenter l'expertise Française en la matière, en vue de la préparation d'un texte normatif relatif aux groupes économiques au Vietnam. Ce séminaire a eu pour objet l'examen du régime Français des groupes économiques, en relation avec les questions spécifiques soumises aux experts Français par le CIEM.

À l'heure de la diversification croissante des formes de sociétés Vietnamiennes, la question première porte sur le modèle de groupe économique à mettre en place.

Les problématiques Vietnamiennes et Française vis-à-vis de la gestion des

entreprises publiques sont relativement similaires dans la mesure où la France a une tradition forte d'interventionnisme dans son économie qui se traduit notamment par l'importance du secteur public (10% des salariés français en 1985), même si depuis 15 ans, on constate un fort mouvement de privatisation et de suppression des monopoles publics.

Quant au Vietnam, le gouvernement a décidé de réformer le plus rapidement possible le secteur public dans son ensemble, notamment dans la perspective d'une intégration économique régionale et internationale de plus en plus forte du pays. Les réformes envisagées portent ainsi sur le mécanisme de financement et de gestion des entreprises publiques, sur la manière de concevoir et d'exercer le rôle de l'État propriétaire, et sur le mécanisme de répartition des bénéfices; le but étant de promouvoir la dynamique, l'autonomie et la compétitivité des secteurs concernés.

La France, qui a connu et connaît encore une forte implication de l'État dans les grandes sociétés et les groupes économiques nationaux,

bénéficie d'une longue expertise en ce domaine qui peut bénéficier aujourd'hui au Vietnam.

M. Thierry Le Roy, Conseiller d'État, Président de la 8ème sous-section de la Section du contentieux au Conseil d'État, et M. Bernard Delafaye, Avocat général honoraire près la Cour d'Appel de Paris et Contrôleur général de Lagardère SCA, ont animé les travaux d'expertise et répondu aux questions de l'auditoire composé d'une quarantaine de personnes, avec la participation des membres du Comité de rédaction du projet, et des représentants et experts des principales sociétés publiques Vietnamiennes (Société générale de la Poste et des Télécommunications, Société générale du pétrole, Société générale du ciment, etc).

L'expérience Française en la matière est extrêmement appréciée par la partie Vietnamiennes, qui souhaiterait connaître plus précisément l'histoire de la création et de la privatisation des groupes économiques Français. Les difficultés rencontrées et les solutions adoptées les intéressent également. À l'évidence, il s'agit d'un domaine d'action à poursuivre et approfondir, en vue des prochains travaux de rédaction qui seront entrepris par le CIEM.



La législation et la pratique de l'anti-dumping en Europe

Une formation tournée vers le monde des affaires et qui a étonné beaucoup de participants

La Maison du Droit, en association avec l'ADETEF (Association pour le Développement des Échanges Techniques et Financiers) et le NCIEC (Comité National pour la Coopération Économique Internationale), a organisé un séminaire, les 9 et 10 septembre 2004 à Ho Chi Minh ville sur la législation et la pratique de l'anti-dumping en Europe.

Ce séminaire, dont le sujet a été déterminé en commun par les parties Française et Vietnamienne, s'inscrivait dans le cadre du programme législatif notifié au cours de la 5^{ème} session du Groupe de travail de l'accession du Vietnam à l'OMC, qui comportait les objectifs suivants : ordonnance sur les droits antidumping, règlements relatifs aux conditions et procédures de droits antidumping appliqués aux produits de base importés au Vietnam; règlements conformes aux règlements de l'OMC en matière de

mesures antidumping. Les principaux textes relatifs à l'anti-dumping, aux instruments anti-subsidiation et à la clause de sauvegarde ont été adoptés récemment par le Vietnam.

M. Alain Gerzat, Chef du Service des Instruments de Défense Commerciale à la Direction Générale du Commerce de la Commission Européenne, M. Moumen Hamdouch, Expert à la Commission Européenne, et Me Olivier Prost, Avocat au Barreau de Paris, Associé au Cabinet Gide Loyrette Nouel de Bruxelles ont fait part de leur expertise en la matière. L'association de deux fonctionnaires de haut niveau avec un avocat d'un cabinet internationalement reconnu, a permis à l'auditoire de recevoir un éclairage double sur ces questions.

Environ 150 responsables d'entreprises, responsables administratifs et avocats du Barreau de Ho Chi Minh ville ont participé aux travaux.

L'ensemble de la législation européenne en la matière a été examinée dans ses détails les plus techniques et a été illustrée d'exemples tirés de la jurisprudence de la Cour européenne de justice et des panels de l'OMC. Les textes relatifs à ces interventions ont été distribués en Vietnamien aux participants. Les questions posées ont démontré que le niveau d'information et de réflexion de certains participants était excellent et permettrait, à court terme, de les voir agir dans des procédures anti-dumping.



Mission à Hanoi du Conseil Régional du Notariat Rhône-Alpes

Une délégation du Conseil Régional du Notariat Rhône-Alpes, conduite par Me Marie-Ève Roze-Sylvestre, Présidente du Conseil Régional et Me Gérard Kaeufling, délégué du Conseil Supérieur du Notariat pour le Vietnam, s'est rendue à Hanoi le 11 novembre dernier.

Accueillie par la Maison du Droit, la délégation a visité l'office notarial

n°2 de Hanoi, avant de rencontrer au Ministère de la Justice, M. Tran That, Directeur de l'Administration judiciaire, afin d'évoquer l'état de la coopération notariale au Vietnam. Enfin, la délégation s'est rendue à la Maison du Droit où lui a été présenté le projet FSP «Appui à la modernisation du Notariat Vietnamien» par M. Serge

Durand, Directeur adjoint de l'Établissement, pour la composante juridique, et par M. Jack Hoeckel, Directeur technique du projet, pour la partie informatique.

Me Roze-Sylvestre a réaffirmé tout le soutien du Conseil Régional aux actions de coopération notariale entreprises au Vietnam.

Mission à Hanoi de la Cour d'Appel, du Tribunal de Grande Instance et du Barreau de Rouen

De nouvelles perspectives

M. Jacques Nunez, Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen, M. Bertrand Darolle, Président du Tribunal de Grande Instance de Rouen, M. Joseph Schmit, Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Rouen, et Mme Pascale Badina, Bâtonnier désigné du Barreau de Rouen, se sont rendus à Hanoi du 5 au 10 novembre 2004 dans le cadre du jumelage existant entre la Cour d'Appel de Rouen et la Cour Populaire de Hanoi.

Accueillie par la Maison du Droit qui apporte son soutien au développement de leurs actions de coopération, la délégation Française a rencontré ses homologues Vietnamiens de la Cour Populaire de Hanoi, du Parquet et du Barreau de Hanoi.

Des conférences ont été organisées à la Cour populaire sur «Les liaisons juridiques, organisationnelles et

informatiques entre les juridictions» et «Le travail et l'organisation des juges».

Enfin, les Barreaux de Rouen et de Hanoi ont signé le 10 novembre une convention de jumelage, en vue de prochaines actions de coopération et de formation professionnelle au profit des avocats.

La reprise des cours de la Maison du Droit

Le 14 septembre 2004, la promotion 2004/2005 a pris le chemin des cours dispensés par la Maison du Droit.

Dans la continuité des années précédentes, les auditeurs composent un panel très large des élèves des grandes écoles et universités de Hanoi.

Cette nouvelle promotion de plus de 120 élèves est répartie en trois niveaux, suivant les compétences linguistique et juridiques des étudiants.

Les premiers niveaux, élémentaire et intermédiaire, sont consacrés à l'étude du français juridique, le niveau

avancé faisant l'objet d'un enseignement en droit français dans les disciplines du droit civil, du droit commercial et du droit public, avec une attention toute particulière portée aux exercices de méthodologie.

Les titulaires d'une bourse d'étude supérieure pour l'année 2004/2005

Neuf nouveaux juristes Vietnamiens bénéficient cette année des bourses du Gouvernement Français et des bourses régionales, attribuées à l'issue d'une procédure de sélection assurée par la Maison du Droit, comportant un examen écrit et un entretien oral. Les candidats retenus poursuivent désormais leur formation en France, en Master ou en Doctorat.

Bourses de Doctorat	M. Tran Anh Tuan, <i>Professeur à l'Université de Droit de Hanoi</i> Mme Nguyen Anh Hong, <i>Diplômée en DEA de l'Université de Strasbourg</i> Mlle Le Mai Huong, <i>Professeure à l'Académie Judiciaire de Hanoi</i> Mlle Dang Thi Thu Thao, <i>Professeure à l'Université de Can Tho, Vietnam</i> M. Phan Quoc Nguyen, <i>Directeur adjoint de l'École des technologies de Hanoi</i>
Bourses de Master	Mlle Nguyen Thi Thu Huyen, <i>Diplômée de l'Université de Droit de Hanoi</i> M. Do Quang Hung, <i>Juriste stagiaire du Cabinet Flécheux, Ngo & Associés</i> M. Nguyen Co Thach, <i>Membre du Comité des affaires religieuses</i>
Bourse régionale	M. Tran Kim Thanh, <i>Professeur de l'Université de Droit de Ho Chi Minh ville</i>



La Bibliothèque de la Maison du Droit

Informatisation et prêt des ouvrages

Le fonds documentaire de la Maison du Droit comporte à ce jour 4591 manuels, dont 3450 en français et 1141 en vietnamien, auxquels viennent s'ajouter des périodiques, des répertoires et des documents sur support informatique. Ce dernier mode de consultation connaît d'ailleurs un réel succès depuis sa mise en service en 1999.

Cette année 2004 a vu l'arrivée de 436 nouveaux ouvrages en français et 132 ouvrages en vietnamien. En outre, **trois nouveaux répertoires Juris-classeur périodiques** ont été acquis au début de cette année et seront mis à jour annuellement dans les domaines suivants : Droit international, Droit comparé, Propriété littéraire et artistique.

Avec le soutien de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et du groupe «France

Édition», la bibliothèque est en possession de nombreux manuels d'édition récente dans les matières enseignées en cours intermédiaire et avancé de la Maison du Droit.

Il a donc été décidé de prêter tout ouvrage qui se trouve en double dans la bibliothèque.

Par ailleurs, la Maison du Droit a procédé à la mise en place d'un **logiciel de gestion du fonds documentaire** en vue d'informatiser et moderniser sa bibliothèque.

Ainsi, tous les lecteurs de la bibliothèque qui sont en même temps inscrits au cours intermédiaire et avancé de la Maison du Droit peuvent accéder aux **prêts des livres** en se voyant remettre une

carte de prêt avec code barre, qui facilitera la consultation et les prêts d'ouvrages à domicile.

Un **catalogue des ouvrages et revues** de la bibliothèque est actuellement disponible sur le site Internet de la Maison du Droit.

La bibliothèque, qui est également une salle de travail pour les étudiants, a bénéficié d'une augmentation de sa fréquentation : 1620 cartes de lecteurs ont été délivrées à ce jour.

D'autres personnes peuvent bénéficier des prêts, en prenant contact avec Mme La Thi Anh.

la.thianh@maisondu droit.org



Le Service d'Information et de Communication

La mise à profit des ressources documentaires de la Maison du Droit

Un Service d'Information et de Communication est mis en place au sein de la Maison du Droit depuis le 1^{er} janvier 2005, afin de permettre une information juridique continue auprès de nos interlocuteurs habituels, autorités Vietnamiennes et

représentations diplomatiques Françaises au Vietnam.

En outre, ce service assurera une information régulière en matière juridique, par la mise en ligne sur le site internet de

la Maison du Droit de documents d'actualité juridique relatifs au Vietnam.

Mlle Nguyen Thi Nga est en charge du service.

Remise de l'Ordre du Mérite

à M. Nguyen Van Binh, Directeur de la Maison du Droit

M. Nguyen Van Binh, Directeur de la Maison du Droit, a été décoré de l'Ordre du Mérite, remis à Hanoi le 14 novembre 2003 par M. Renaud Denoix de Saint-Marc, Vice-Président du Conseil d'État.

Lors de la cérémonie de remise, M. Denoix de Saint-Marc a longuement rendu hommage au parcours et aux qualités de M. Binh, tout en insistant sur son engagement

de chaque instant en faveur de la coopération juridique et des relations entre le Vietnam et la France.

Le XII^{ème} Comité d'orientation se tiendra à Hanoi

Audit de la Maison du Droit et programmation stratégique 2005

Le XII^{ème} Comité d'orientation de la Maison du Droit se réunira en formation plénière au début du mois de mars 2005 à Hanoi.

Le Comité d'orientation est l'instance de direction de la Maison du Droit et se prononce sur les grandes orientations de coopération et arrête le programme de travail de l'Établissement pour l'année 2005

Ce Comité revêt un caractère particulier puisqu'il examinera également les conclusions du rapport d'audit de la Maison du Droit, opération menée en 2004 par M. Christian Raysséguier, Inspecteur général des Services Judiciaires et Mme Dominique Lottin, Inspectrice des Services Judiciaires au

Ministère de la Justice Français, et M. Nguyen Manh Thang, Assistant du Chef du Bureau des interprètes au Ministère des Affaires étrangères Vietnamiennes.

De nouveaux moyens d'action pour la Maison du Droit

Le renforcement des pôles de juristes et de traducteurs-interprètes

La Maison du Droit a renforcé son équipe de juristes en engageant en octobre 2004 M. Tran Duc Son, Diplômé de l'Université Paris II en DEA de Droit international privé, et M. Do Van Dai, Docteur en droit et Ancien Chargé de travaux dirigés à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, Université Aix-Marseille III. Ils renforcent ainsi le pôle de

juristes de la Maison du Droit, en compagnie de M. Karol Limondin, Volontaire international, Juriste-Conseil d'Entreprise et Diplômé de l'Université de Melbourne en Master de droit international.

Le pôle de traducteurs-interprètes a également vu ses

capacités considérablement renforcées avec l'arrivée de trois nouvelles traductrices : Mlle Doan Thanh Loan, Mlle Ho Thu Phuong, et Mlle Dao Nguyet Anh, Diplômées du CFIT de Hanoi (Centre de Formation d'Interprètes et de Traducteurs).



Concours de bourses d'études supérieures de l'Ambassade de France

La Maison du Droit organise chaque année, sur délégation de l'Ambassade de France, un examen permettant de sélectionner les bénéficiaires de bourse d'études en France. Cette attribution permet aux lauréats de poursuivre leur cursus universitaire par un 3^{ème} cycle d'études en droit, Master ou Doctorat.

Une dizaine de bourses seront attribuées en 2005, réparties en bourses pleines, bourses régionales et bourses à coût partagé.

Toute information complémentaire peut être consultée sur le site internet de l'Ambassade de France au Vietnam : www.ambafrance-vn.org.

Le calendrier des examens de sélection au titre des bourses octroyées pour l'année 2005 se décompose en deux phases.

Un examen écrit se tiendra à Hanoi et Ho Chi Minh ville le 8 mars 2005. A l'issue de cette épreuve, les candidats ayant réussi se présenteront à Hanoi et Ho Chi Minh ville le 16 mars 2005 pour un entretien oral de motivation.

Seul un niveau suffisant en Français peut laisser espérer aux candidats qu'ils ont une chance de succès. Afin d'éviter une dispersion du choix de spécialités de Master ou de Doctorat, et d'assurer la pertinence de ceux-ci, les candidats sont expressément invités dès le dépôt de leur dossier à l'Ambassade à aviser la Maison du Droit du choix de leur spécialité, de l'université où ils comptent effectuer leurs études, et du nom du professeur responsable. La Maison du

Droit se réserve la possibilité, de réorienter le choix des candidats, comme une condition d'obtention de la bourse.

Ce concours de sélection portera sur le droit français : le droit civil, le droit public et le droit commercial. Les questions seront posées sous forme de questions ouvertes portant sur l'actualité et la culture juridique.

Les dossiers de bourse sont à télécharger à partir du site internet de l'Ambassade de France au Vietnam et à retourner aux services de l'Ambassade avant le 21 janvier 2005.



Les actions en cours à la Maison du Droit

Décembre 2004

- Colloque régional sur la rédaction des contrats commerciaux internationaux : les 13 et 14 décembre
- Mission à Hanoi d'expertise des modèles d'actes notariés : du 19 au 23 décembre

Janvier 2005

- Formation des notaires : du 12 au 18 janvier
- Séminaire sur l'inscription des sûretés et privilèges - Expertise du projet de loi d'inscription des droits réels et biens immobiliers : du 17 au 19 janvier
- Séminaire sur les orientations de la législation notariale : les 24 et 25 janvier



11^{ème} législature de l'Assemblée Nationale de la République Socialiste du Vietnam en sa 6^{ème} session

Programme des travaux législatifs pour 2005

Programme des textes en Liste officielle – Pour la 7^{ème} session (prévue en mai 2005)

Projets de loi à soumettre à l'Assemblée nationale pour adoption : 11 projets

Code civil (amendé) ;
 Loi sur le commerce (amendée) ;
 Code maritime du Vietnam (amendé) ;
 Loi sur la pharmacie ;
 Loi sur les transports ferroviaires du Vietnam ;
 Loi sur la conclusion, l'adhésion et l'exécution des conventions internationales ;
 Loi sur la défense nationale ;
 Loi sur le contrôle des comptes publics ;
 Loi sur l'éducation (amendée) ;
 Loi portant amendement de certains articles de la Loi sur les douanes ;
 Loi portant amendement de certains articles de la Loi sur le service militaire.

Projets de lois à soumettre à l'Assemblée nationale pour lecture : 11 projets

Loi sur le tourisme ;
 Loi sur la protection de l'environnement (amendée) ;
 Loi sur les instruments de transaction bancaire ;
 Loi sur la propriété intellectuelle ;
 Loi sur les transactions électroniques ;
 Loi sur le logement ;
 Loi relative aux droits de taxe sur les exportations et les importations (amendée) ;
 Loi sur la jeunesse ;
 Loi portant amendement de certains articles de la Loi sur les ressources minérales ;
 Loi sur les forces populaires de sécurité publique ;
 Loi sur la lutte contre la corruption.

Projets d'ordonnance pour l'année 2005 : 16 projets

Ordonnance portant amendement de certains articles de l'Ordonnance sur les procédures du contentieux administratif
 Ordonnance sur la garde et la sécurité des hauts lieux publics et des personnalités
 Ordonnance sur la passation des marchés publics
 Ordonnance sur l'aide juridictionnelle
 Ordonnance portant amendement de certains articles de l'Ordonnance sur la rationalisation des dépenses publiques et la lutte contre les abus en ce domaine
 Résolution du Comité permanent de l'Assemblée nationale sur les rapports civils comportant un élément d'extranéité, portant sur une habitation, et établi avant le 1^{er} juillet 1991
 Ordonnance sur la prévention et la lutte contre le VIH et le SIDA (amendée)

Ordonnance relative aux avantages accordés aux anciens Révolutionnaires, aux personnes décédées pour la Patrie et leur famille, aux invalides de guerre, aux anciens Résistants et à toute personne ayant contribué à la Révolution (amendée)
 Ordonnance sur les procédures de règlement des grèves
 Ordonnance sur le notariat
 Ordonnance sur le don et la greffe de tissus, d'organes et d'éléments du corps humain
 Ordonnance sur la protection des ouvrages et des sites importants pour la sécurité nationale
 Ordonnance sur la saisie des navires
 Ordonnance sur le casier judiciaire
 Ordonnance sur les Anciens Combattants
 Ordonnance sur les dépens et les frais de justice



Programme des textes en Liste officielle – Pour la 8^{ème} session (prévue en octobre 2005)

Projets de loi à soumettre à l'Assemblée nationale pour adoption : 11 projets

Loi sur le tourisme ;
Loi sur la protection de l'environnement (amendée) ;
Loi sur les instruments de transaction bancaire ;
Loi sur la propriété intellectuelle ;
Loi sur les transactions électroniques ;
Loi sur le logement ;
Loi relative aux droits de taxe sur les exportations et les importations (amendée) ;
Loi sur la jeunesse ;
Loi portant amendement de certains articles de la Loi sur les ressources minérales ;
Loi sur les forces populaires de sécurité publique ;
Loi sur la lutte contre la corruption.

Projets de lois à soumettre à l'Assemblée nationale pour lecture : 8 projets

Loi sur les entreprises
Loi sur les investissements
Loi sur les assurances sociales
Loi sur les transactions immobilières
Loi sur l'aviation civile du Vietnam (amendée)
Loi sur les technologies de l'information
Code de l'exécution des jugements
Loi sur le cinéma
Loi sur l'inscription immobilière

Programme des textes en liste d'attente

I. Les projets de loi

Code des sanctions administratives
Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et la réquisition des biens
Loi sur la protection de la santé publique (amendée)
Loi sur les espaces maritimes du Vietnam
Loi sur les associations
Loi sur la bourse
Loi sur la résidence
Loi relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques
Loi sur les digues
Loi sur les procédures référendaires
Loi sur l'égalité des sexes
Loi sur les transferts de technologies
Loi sur l'éducation physique et le sport
Loi sur la profession d'avocat

Loi sur l'exportation de la main d'oeuvre
Loi sur la formation professionnelle

II. Les projets d'ordonnance

Ordonnance portant amendement de certains articles de l'Ordonnance sur les corps de réserve
Ordonnance portant amendement de certains articles de l'Ordonnance sur les activités consulaires
Ordonnance sur l'inscription des sûretés et privilèges
Ordonnance sur l'entraide judiciaire
Ordonnance sur la normalisation des produits et des services
Ordonnance sur les opérations de change
Ordonnance sur la planification
Ordonnance sur les investissements en matière d'infrastructures

La Maison du Droit a contribué à l'expertise de 7 projets de loi et de 5 projets d'ordonnance qui seront adoptés l'année prochaine, et de 6 projets de loi soumis à l'Assemblée Nationale pour 1^{ère} lecture. La Maison du Droit intervient également dans l'appui à la rédaction de 6 projets de loi et d'ordonnance inscrits au programme de travail de l'Assemblée Nationale, en liste d'attente.



Une réforme ambitieuse

Une nouvelle loi foncière a été adoptée en novembre 2003 par l'Assemblée Nationale de la République socialiste du Vietnam.

Ce texte définit plus clairement les rapports juridiques entre l'État et les usagers des sols. Elle précise les différents droits des usagers des sols personnes physiques, groupements ou foyers

familiaux Vietnamiens, qui peuvent donc échanger, céder à titre onéreux, hypothéquer, affecter en cautionnement, louer, transmettre par donation ou par succession, leur droit d'usage des sols, ou apporter leur droit d'usage des sols à une entreprise.

Outre le point central de la loi aux termes de laquelle l'État est représentant du peuple entier, propriétaire des sols, les principaux points nouveaux introduits par le texte de la nouvelle loi foncière adoptée en novembre 2003 sont les suivants :

1. Nouvelle distinction entre les différentes catégories de terres ;
2. Réglementation de l'aménagement des terres et distinction claire entre les droits des usagers et les droits de l'administration ;
3. Principe selon lequel le prix fixé par l'État doit s'approcher du prix du marché, d'où le recours à une grille de prix fixé par l'État (domaine qui relève du Ministère des finances) ;
4. Les droits du gestionnaire sont confiés non plus à l'État central mais aux Comités populaires de province ;
5. Harmonisation des régimes d'utilisation et d'exploitation des terres et mise en place d'un régime spécifique pour chaque catégorie (terres agricoles/non agricoles/inexploitées) ;
6. Dispositions concernant les personnes physiques et groupements étrangers afin de favoriser l'investissement ;
7. Extension des droits de l'usager vis-à-vis du terrain attribué. L'usager peut notamment céder le droit d'usage sur le marché foncier, hypothéquer, faire un apport en capital. L'objectif est de favoriser les échanges entre les marchés financier, boursier et foncier ;
8. Réformes administratives et principe selon lequel l'État n'intervient qu'en cas de nécessité. Ces dispositions doivent permettre de créer les conditions favorables à l'exercice du droit d'usage par les usagers mais aussi de créer un cadre strict visant à éviter la corruption et la mauvaise gestion des sols ;
9. Définition de sanctions claires et sévères pour les violations commises non seulement pour les usagers mais aussi par les agents fonciers ;
10. Institution d'un régime de règlement des litiges et de recours en matière foncière permettant de régler rapidement les litiges tout en tenant compte de la spécificité de ceux issus des précédents régimes politiques.

Un décret d'application a été élaboré par le Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement. Adopté en octobre 2004, il a pour objectif de rassembler toutes les dispositions antérieures en la matière et de traiter de l'ensemble des aspects de mise en œuvre de la loi

foncière (y compris la réattribution du droit d'usage à l'État), exceptées certaines questions, notamment la détermination du prix des terrains, la réparation des dommages, le paiement des impôts fonciers et les sanctions administratives, qui feront l'objet de décrets séparés.

Le texte intégral de la nouvelle loi foncière est disponible sur le site internet de la Maison du Droit dans la rubrique « fonds documentaire ».